

Création d'un verger-école

Rapport n° CP/2011/103

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de sa politique environnementale le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide à la création de vergers-écoles.

Le département subventionne la création de vergers écoles par les communes ou les associations et a fixé le taux de son intervention à 40 % du montant de l'investissement portant sur les plantations, plafonné à 15 245 €.

A ce titre, la commune de Richtolsheim a présenté un dossier pour la création d'un verger école, pour un montant de dépense subventionnable de 499,22 € représentant une subvention de 199,69 € au taux de 40 %.

En cas d'accord de votre part, un crédit total de 199,69 € serait à prélever sur l'enveloppe suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15140	204-20414-738	3 000,00 €	3 000,00 €	199,69 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 199,69 € à la commune de RICHTOLSHEIM pour la création d'un verger-école.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL